

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATIION : 22 Octobre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à Mme POYER Audrey*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme POYER Audrey et M. PLANTARD Thierry.

OBJET : *Redevance pour la mise à disposition d'emplacements de voirie- 2016.*

N° 2015 / 10 / 07

*Vu la loi du 10 Juillet 2000 relative à la sécurité des transports de fonds,
Vu l'avis de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux du 7
Octobre 2015.*

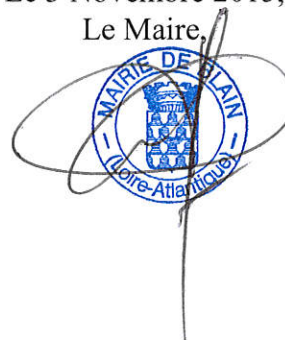
*Considérant les occupations de certaines banques blinoises, à titre privatif,
d'emplacements de voirie (places de stationnement, portions de voirie,
trottoirs...),*

*Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de
leur convocation,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
*FIXE la redevance annuelle à 400,00 € par emplacement de voirie mis à
disposition des établissements bancaires pour sécuriser les opérations de
transports de fonds, et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2016.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Novembre 2015,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151029-CM-2015-10-07-
DE
Date de télétransmission : 03/11/2015
Date de réception préfecture : 03/11/2015